

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/36

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2025		Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, LABONNE NOLLET Laurie, MORIN DESMURS Michèle, PLATHEY Pierre, BOUCLIER Florence, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, DELANGLE Sylvain, MARTINOT Noémie, BENCADI Karim, MATHUS Véronique, BUSSEUIL Georges,
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	15	
Nombre de suffrages exprimés :	16	
Votes Pour :	16	Procurations : CLEMENT Nathalie a donné pouvoir à V. MATHUS
Vote Contre :	0	Absents/excusés : DELANGLE Sylvie, CLEMENT Pascal, MUNCH Armelle
Abstentions :	0	

Le secrétariat a été assuré par : MORIN DESMURS Michèle

Objet : Requalification des espaces publics du secteur de la Place de Lattre de Tassigny – Amélioration du cadre de vie, désimperméabilisation et végétalisation
Acceptation de la subvention provenant de la Région Bourgogne Franche Comté au titre du Contrat C2R (Centralités Rurales en Région)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération D2025/18 du 5 mai 2025, la commune a sollicité l'octroi d'une subvention de 371 162€ au titre du contrat C2R.

Au cours de sa séance du 27 juin 2025, la commission permanente du Conseil Régional a validé à la commune de l'octroi d'une subvention d'un montant de 371 162€.

Le plan de financement de l'opération susvisée étant désormais définitif, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la subvention la Région Bourgogne Franche Comté et de débiter la réalisation effective de cette opération en autorisant Monsieur le Maire à valider les marchés publics relatifs à cette opération (Cf délibération n° D2025/17 du 5/05/2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'attribution de la subvention de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du dispositif C2R ; d'un montant de **371 162€**,

D2025/117



- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier, notamment la convention financière afférente.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 3/07/2025
Acte publié sur le site internet de la commune le 7/7/2025
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,